

Compte-rendu du 30 juin 2009

« ETAT DES LIEUX DE L'AUDIOVISUEL EN ALSACE »

Informations sur l'évènement	
Lieu	Café de la Hache
Organisateur / Animateur	Safire Alsace (société des auteurs de films indépendants en région est)
Nombre de participants	30 participants

Nous étions une trentaine réunis au café *La Hache* pour un « Café-culture » sur l'état des lieux de l'audiovisuel en Alsace. Parmi nous se trouvaient des réalisateurs, des techniciens, des représentants culturels (Agence Culturelle d'Alsace, CUS) et des metteurs en scène de théâtre.

Après avoir rappelé les changements survenus ces dernières années dans notre secteur (refonte de France télévisions, réforme des aides du Centre National de la Cinématographie, réformes de l'assurance-chômage, apparition de télévisions locales), voici les points que nous avons abordés :

- **L'accueil de tournages de fiction depuis cinq ans en région Alsace.**

Le débat a été ouvert sur les retombées économiques des tournages en Alsace produits par des sociétés de production extérieures et ayant bénéficié d'aides des collectivités alsaciennes :

- Impact sur la structuration de l'emploi dans la région (nombre de personnes employées) ?
- Retombées économiques autres que pour le secteur hôtelier ? question du long terme... (question des instruments de mesures des retombées économiques générées au titre de l'accueil des tournages).
- Question de la faible accessibilité à des postes artistiques pour les intermittents de la région, cantonnés dans ces tournages à des postes de techniciens.

- **Les aides et la répartition du budget culturel.**

- Quels sont les critères d'attribution des aides ? économiques (appréciation du marché futur du projet) ou artistiques (prise en compte de la qualité intrinsèque des projets) ?
- Un débat a eu lieu sur les conséquences économiques des aides attribuées aux sociétés de production régionales (avec embauche de permanents et d'intermittents, paiement des frais généraux d'entreprises, de taxes et d'impôt) comparées aux retombées économiques des aides attribuées aux sociétés extérieures pour des tournages en région (structuration de l'emploi ?).
- Il a été souligné l'absence de représentants d'associations professionnelles dans les commissions audiovisuelles, hors Agence culturelle d'Alsace ;
- Il a été aussi évoqué avec force le problème de l'obligation pour un projet d'avoir un diffuseur télévisuel pour être soutenu par les commissions audiovisuelles alors que depuis quelques années la production télévisuelle de documentaires est en baisse et que les diffuseurs télévisuels à de rares exceptions près (par exemple « Court circuit » sur Arte) ne diffusent pas de

courts-métrages de fiction. Or, bien des projets non diffusés par la télévision sont sélectionnés en festival et reconnus pour leur qualité. Il y a également d'autres modes de diffusion pour les films (vod, internet, édition DVD) que les commissions pourraient prendre en compte. La question est : les diffuseurs décident-ils de la politique audiovisuelle ?

- Il a été rappelé la baisse des lignes budgétaires attribuées aux télévisions locales pour les coproductions.
 - La question du soutien aux œuvres économiquement les plus fragiles qui n'en conservent pas moins une réalité économique et souvent une forte valeur culturelle ;
 - Le problème des premiers films trop souvent contraints d'être produits dans une économie modeste. Le dispositif d'aide à la première œuvre mis en place au sein de l'Agence Culturelle d'Alsace, plafonnée à 10500 euros, devrait être cumulable avec l'aide à la production de la région.
- **La place de l'auteur dans la chaîne de réalisation des projets : la question des aides à l'écriture et au développement.**
 - Les seules aides à l'écriture et au développement en Alsace sont aujourd'hui attribuées par l'Agence culturelle d'Alsace. Ces aides sont financées par le CNC et la Région Alsace. Il n'y a aucune aide au développement et à l'écriture attribuées par les commissions audiovisuelles de la Région Alsace et de la CUS.
 - Il a été beaucoup évoqué la faiblesse des montants alloués pour l'écriture. L'aide à l'écriture de l'ACA est plafonnée à 1500 euros (remboursement sur factures), alors que l'écriture d'un projet pour un auteur peut représenter des mois voire des années de travail. Ont été donnés à titre de comparaison les exemples des régions Bourgogne (aide à l'écriture allant jusqu'à 6000 euros) et Franche Comté (aide à l'écriture allant jusqu'à 7500 euros) ;
 - De même, il a été évoqué la faiblesse des aides au développement de l'ACA plafonnée à 4500 euros ;
 - Ces aides arrivent en outre en décalage (lorsque le projet est déjà bien entamé et du coup le réalisateur a effectué une partie du travail sur ses propres fonds), alors que la qualité d'un projet dépend justement de son écriture ;
 - Ces aides suivent une logique administrative (remboursement uniquement sur factures pour une aide à un travail artistique, le travail effectué ne trouvant ainsi pas de rémunération en tant que tel) ;
 - De grandes inquiétudes ont été formulées face à l'annonce faite par le CNC de supprimer son soutien aux aides à l'écriture et au développement dans un grand nombre de régions françaises dont l'Alsace.

- **Education à l'image**

Ont été soulignés :

- L'importance donnée par les professionnels à l'éducation à l'image qui est une mission de service public et civique ;
- Le souhait d'une meilleure synergie entre l'inspection académique, la DRAC et les collectivités locales pour le développement des projets d'éducation à l'image ;
- Le problème de l'emploi d'intervenants sur facture (maximum 47 euros TTC de l'heure dont il faut soustraire 66% de charges et parfois le coût des déplacements... sans compter les heures de préparation du cours lui-même).

- **Lieux de diffusion**

L'*Odyssée* qui devrait être le lieu d'émulation de la profession au regard de son cahier des charges (huit séances par an réservées pour des projections de films coproduits par la CUS) n'accueille pratiquement pas de projections de films réalisés en région. C'est finalement avec une salle privée (le *Star*), que les professionnels travaillent le plus.

- **Précarisation des réalisateurs et inquiétudes**

- L'impression d'un retour en arrière a été exprimée en raison des réformes des aides du Centre National de la Cinématographie, des réformes de l'assurance-chômage. *France 3 Alsace* qui était il y a encore cinq ans la voie royale pour la professionnalisation, a diminué fortement ses coproductions de films. La refonte de France 3 au niveau national a déjà entraîné le démantèlement des unités de production régionales.
- Difficulté pour les auteurs réalisateurs de vivre uniquement de leur métier : comme il a été dit en conclusion du Café-culture « Aujourd'hui, on est encore là pour en parler, demain ce ne sera peut-être plus le cas ».